Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_016_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 FEVRIER 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 4 février 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Joël CARDIN *(suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente)*, Camille CAURET, Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Sylvie HERVO, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Yannick MORIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Michel VIMONT, Fabien VITEL.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- David L'HOMME donne pouvoir à Suzanne BOURDÉ,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Éric MOISAN donne pouvoir à Gwenaëlle AOUTIN,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Laurence URVOY donne pouvoir à Nathalie BOUZID,
- Yvon BERHAULT, Josyane BERTIN, Thibault CARFANTAN, Philippe HERCOUET, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Jérémy BOULARD

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260210-2026_016_DELIB-DE

Délibération n°2026-016

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 8

PLANIFICATION
PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN
REFACTURATION DU POSTE DE CHARGE DE PROJET

Le 23 février 2021, Lamballe Terre & Mer a validé le recrutement d'un chargé de mission à temps plein de catégorie A, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelé le 1er juin 2024, pour le suivi du programme « Petites villes de demain ». Ses missions portent sur les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs. Le coût brut chargé du poste est subventionné à 75% par les partenaires financeurs du programme, à savoir l'Anah et la Banque des Territoires. La demande de subvention est à effectuer annuellement.

Le travail de cet agent communautaire portant sur deux communes de l'Intercommunalité, il est convenu que le reste à charge du poste fait l'objet d'une participation à part égale entre Lamballe Terre & Mer et les communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs pendant la durée du programme « Petites villes de demain ». Une convention fixe les modalités de cet accord. Elle prend fin après le versement, par les communes, des participations au titre de l'année 2026.

Vu :
- La délibération n°2021-019 du 23 février 2021, validant l'adhésion de Lamballe Terre & Mer au programme « Petites Villes de Demain » et le recrutement d'un chargé de mission à temps plein de catégorie A, en contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois,
- La labellisation des communes de Lamballe-Armor et Jugon-les-Lacs Commune nouvelle au programme « Petites villes de demain » le 1er mars 2021,
- La délibération n°2022-083 du 12 juillet 2022, approuvant la convention-cadre « Petites villes de demain » au titre l'Opération de revitalisation du territoire *(ORT)*, qui prend fin au 31 mars 2026,
- La délibération n°2022-084 du 12 juillet 2022, validant la participation de Lamballe Terre & Mer au financement du poste de chef de projet Petites villes de demain,
- La délibération n°2025-221 du 25 novembre 2025, approuvant l'avenant à la convention-cadre « Petites villes de demain » valant opération de revitalisation des territoires (ORT), qui la proroge jusqu'au 31 décembre 2026, date de fin du programme « Petites villes de demain »,

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- VALIDE la participation de Lamballe Terre & Mer au financement du poste de chef de projet Petites villes de demain, selon les modalités citées ci-dessus,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le 24 FEV. 2026
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER -22-